COUP DE POUCE
BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS & TERTIAIRES

(v.A54.4) ≥ 01/01/2024

SECTEUR **TERTIAIRE**

LOT **CHAUFFAGE & CLIMATISATION**

FICHE CEE

BAT-TH-113
POMPE À CHALEUR DE TYPE AIR/EAU OU EAU/EAU

CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ

- ☑ Bâtiment tertiaire existant ≥ 2 ans à la date d'engagement de l'opération
- ☑ Respect de la durée de vie conventionnelle de la FOST : 20 ans
- ☑ PAC <= 400 kW :
  - ηs ≥ 111 % pour PAC moyenne et haute température
  - ηs ≥ 126 % pour PAC basse température
    [L'efficacité énergétique saisonnière prise en compte est celle de la pompe à chaleur seule pour les besoins de chauffage des locaux (hors dispositif de régulation) et mesurée selon le règlement (EU) 813/2013]
- ☑ PAC > 400 kW :
  - COP ≥ 3,4 pour T°intérieure sortie échangeur thermique = 35°C et mesuré selon la norme EN 14511-2

COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- ☑ COP ≥ 3,5 pour T°intérieure sortie échangeur thermique = 35°C et mesuré selon la norme EN 14511-2
- ☑ Dépose et remplacement d'un équipement de chauffage fonctionnant au gaz, au fioul ou charbon (+ "hors condensation" si engagement < 29/10/2022)
- ☑ Mention et montant de la prime Coup de Pouce sur le document prouvant le Rôle Actif et Incitatif (RAI)

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- ☑ Justificatif surface chauffée (m²)
- ☑ Document technique du fabricant de la PAC ou d'un organisme certifié COFRAC (ou équivalent UE) accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 précisant leur marque et référence et justifiant, en fonction des cas et en respectant les normes exigées, la puissance thermique nominale, le type de PAC, le mode de fonctionnement (basse, moyenne ou haute température), l'Etas ainsi que le COP.

Si COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- ☑ Attestation de non possibilité de raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des ENR&R – téléchargez le process ici

sonergia

COUP DE POUCE
BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS & TERTIAIRES

(v.A54.4) ≥ 01/01/2024

SECTEUR **TERTIAIRE**

LOT **CHAUFFAGE & CLIMATISATION**

BAT-TH-113

POMPE À CHALEUR DE TYPE AIR/EAU OU EAU/EAU

MENTIONS OBLIGATOIRES

DEVIS
TOUTES FOST

- ☑ *'DEVIS'* + Référence du devis (surtout lorsque le devis comporte une note de dimensionnement)
- ☑ Date d'édition du devis
- ☑ Raison sociale + SIRET + adresse du professionnel
- ☑ Raison sociale + adresse du bénéficiaire
- ☑ Adresse des travaux si différente (non obligatoire sur le devis, mais fortement conseillée)
- ☑ Liste complète des travaux faisant l'objet de la demande de prime CEE
- ☑ Pagination complète et cohérente
- ☑ Rôle Actif et Incitatif de Sonergia :
  - ☑ **SI PRÉSENCE** du Rôle Actif et Incitatif (RAI) de Sonergia sur le devis, noter la mention ci-dessous sur celui-ci : *« Possible Eco-Prime Sonergia (Partenaire CEE - SIREN n°518685516) au titre des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) : ___ € (sous réserve de respect des critères d'éligibilité). Ce montant est susceptible de varier en fonction des travaux effectivement réalisés et du volume des CEE attribués à l'opération. Le client accepte que Sonergia, ou tout intervenant mandaté par Sonergia ou agissant au nom du Ministère en charge de l'énergie, réalise ou fasse réaliser des contrôles téléphoniques ou sur place afin de vérifier la réalité des travaux »*
- ☑ Si déduction de la prime CEE sur le devis celle-ci doit apparaître et être déduite du TTC

PARTIE ENGAGEMENT DU CLIENT :

- ☑ Nom
- ☑ Prénom
- ☑ Fonction
- ☑ 2 types de signatures admises :
  - date + signature manuscrite

  OU
  - date + signature électronique qualifiée

Les détails du signataire doivent apparaître, ainsi que sur tous les documents signés par un bénéficiaire Personne Morale depuis le 01/07/2019.

Nous vous conseillons de rajouter ces champs sur vos modèles de devis afin d'éviter tout oubli.

FACTURE
TOUTES FOST

- ☑ Date d'édition de la facture
- ☑ Date de fin de chantier *(obligatoire si l'AH est signée avant la date de facturation)*
- ☑ Raison sociale + SIRET + adresse du professionnel et du sous-traitant qui fait les travaux le cas échéant
- ☑ Raison sociale + adresse du bénéficiaire
- ☑ Adresse des travaux si différente
- ☑ *'FACTURE'* + Référence de la facture
- ⚠ *Si la facture mentionne un numéro de devis il doit correspondre au devis transmis dans le dossier.*
- ☑ Liste complète des travaux faisant l'objet de la demande de prime CEE + mentions obligatoires
- ☑ Pagination complète et cohérente
- ☑ Montant HT
- ☑ Taux TVA
- ☑ Montant TTC
- ☑ Si acompte : Montant acompte + date de versement
- ☑ Rôle Actif et Incitatif de Sonergia :
  - ☑ **SI PRÉSENCE** du Rôle Actif et Incitatif (RAI) de Sonergia sur le devis, faire apparaître les éléments suivants sur la facture : *« SONERGIA (Partenaire CEE - SIREN n°518685516) »*
- ☑ Si déduction de la prime CEE sur la facture celle-ci doit apparaître et être déduite du TTC

SPÉCIFIQUE BAT-TH-113

Si PAC <= 400 kW :

- ☑ Mise en place d'une pompe à chaleur **[préciser si de type air/eau ou eau/eau]**
- ☑ Puissance thermique nominale (kW) :
- ☑ Type : **[préciser si basse, moyenne ou haute température]**
- ☑ Etas (ηs) (%) :

Si PAC > 400 kW :

- ☑ Mise en place d'une pompe à chaleur **[préciser si de type air/eau ou eau/eau]**
- ☑ Puissance thermique nominale (kW) :
- ☑ COP :

À défaut :

- ☑ Marque et référence PAC :

+ Notion de mise en place

Si COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- ☑ Dépose de de l'ancien équipement de chauffage fonctionnant au **[préciser si gaz, fioul ou charbon + "hors condensation" si engagement < 29/10/2022]**

À défaut :

- ☑ Marque et référence de l'équipement de chauffage déposé + document technique issu du fabricant